

CONSEIL DE QUARTIER JACOB

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015 - 19H30

Présents :

Membres de droit :

M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan et Président de la Commission

M. Salem AIDOUDI, Adjoint au Maire en charge de la politique de la ville, la démocratie participative et la citoyenneté.

Mme Sonia BELARBI, Adjointe au Maire en charge des quartiers

Mme Kaïssa BOUDJEMAÏ, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, des centres de loisirs et des séjours de vacances

M. Gérard LANTERI, Conseiller municipal en charge des déplacements urbains, du stationnement et de la circulation.

M. Laurent PIRON, Conseiller municipal en charge de la jeunesse et des projets éducatifs locaux.

Mme Marie-Thérèse LE BLEGUET, Conseillère municipale

Conseillers de quartiers :

Mme Fatima ZAROTTI, Présidente

Mme Catherine CHAMBILLE- ANDOUARD

Mme Farida HEZON

M. Romuald LAMBERT

M. David PEDRA

M. Pierre RENAULT

Mme Véronique ROY

Mme Charlotte SEUTIN

Mme Emilie TAURELLE

Membres de l'administration municipale :

M. Xavier PIERRET, Directeur général des services

Mme Hélène MORSA, Directrice générale adjointe en charge du pôle Vie citoyenne et loisirs

Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie citoyenne

Mme Guylène ROTTIER, Directrice générale adjointe en charge du pôle Services techniques

Mme Isabelle SUHARD, Directrice des Espaces publics

M. Romain PICCININI, Chef de la Police Municipale

M. Jean-François BAGOT, Directeur de l'urbanisme opérationnel

Ordre du jour

1. La sécurité (routière, des biens et des personnes)
2. La circulation et le stationnement
3. Les jeunes, la culture et les loisirs
4. Développement du marché Jacob et ses environs

En introduction à cette deuxième séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier et les remercie de leur implication.

Il précise que la municipalité a de nombreux projets et qu'elle souhaite s'appuyer sur les membres des Conseils de quartier pour avancer.

M. Aidoudi souligne l'importance de la participation des conseillers de quartier, car ils sont le lien entre les citoyens et la municipalité.

Il souhaite établir un planning de travail pour l'année 2016.

Il rappelle que l'ensemble des demandes émanant des conseillers doivent être adressées à Céline Noally qui reste à leur disposition.

Ils peuvent donc se réunir autant qu'ils le souhaitent. Mme Noally se chargera de leur trouver une salle.

M. le Maire annonce la démission de Mme Massoudi du poste de Présidente et propose de nommer en remplacement Mme Zarotti puisqu'elle occupait déjà celui de vice-présidente.

A l'unanimité, Mme Zarotti est nommée Présidente du Conseil du quartier Jacob.

Exceptionnellement, l'ordre du jour est modifié ; le point n°4 est abordé en premier.

4. Développement du marché Jacob et ses environs

En anecdote, M. le Maire précise que la première Halle du Marché Jacob était l'emplacement de l'ancien garage municipal.

M. Bagot présente *Le Marché Jacob* (cf. : *Annexe 3.b*).

Il faut redynamiser le Marché Jacob : en effet, sur 40 emplacements disponibles, 11 seulement sont occupés.

Une refonte totale du lieu est prévue. La réflexion porte sur 2 axes : faut-il conserver la halle comme telle en la rénovant (fuites importantes dans la toiture), ou la repenser différemment en la détruisant ?

Il faut également reformer un réseau de commerçants par le biais d'une association, comme c'est le cas sur le marché de Chanzy, et s'appuyer sur le dynamisme du nouveau délégataire.

Mme Zarotti suggère de rendre piétonne la place du marché le samedi matin et de faire une halle avec des produits locaux en prenant en compte la loi de l'offre et de la demande.

Mme Hezon propose d'organiser un marché le mercredi après-midi pour s'adapter à la réforme des temps scolaires (désormais il y a école le mercredi matin).

M. Aidoudi explique qu'il faudrait s'appuyer sur des associations telles que l'Amap 'Home pour proposer des produits de qualité avec des prix abordables.

Mme Seutin évoque le charme de la halle et suggère d'aller dans le sens d'une réfection afin que le marché Jacob conserve son identité.

1. La sécurité (routière, des biens et des personnes).

M. Piccinini informe les participants que la ville a recruté 10 agents de police municipale supplémentaires, ce qui a permis d'augmenter l'amplitude du temps de travail.

En effet, les agents assurent maintenant un service continu et sont présents sur le terrain de 7 h 00 à 1 h 00 du matin.

La Police Municipale travaille en collaboration avec la Police Nationale. Toutefois, celle-ci souffre d'un manque d'effectifs et de moyens (1 seul véhicule de patrouille la nuit pour couvrir Coubron/Vaujours/Livry-Gargan). Elle est également soumise à des délais d'intervention plus longs.

Présentation du diaporama sur la Police Municipale (cf. : Annexe 1.b).

M. Piccinini expose le principe du réseau « Voisin Vigilant » qui sera mis en place durant le 1er semestre 2016 et qui repose sur le civisme et l'attention de chacun.

Il propose également aux conseillers de former deux groupes homogènes de 3 ou 4 personnes et de faire un circuit de jour comme de nuit dans leur quartier courant novembre. Ils seront accompagnés par des agents de la Police municipale afin de mettre en évidence les points d'insécurité et d'évaluer le sentiment d'insécurité qui peuvent être liés, par exemple, à des problèmes tels que l'éclairage public.

Il cite les axes majeurs de surveillance renforcée :

- Rue de l'Eglise
- Rue Eugène Massé
- Cinéma Yves Montand et ses abords

Afin de pallier les problèmes de l'ivresse sur la voie publique aux abords du centre culturel, un arrêté de périmètre de non consommation d'alcool a été mis en place.

M. le Maire ajoute qu'il y a une remise à plat du système de vidéo-protection et que, dans ce cadre-là, 7 caméras supplémentaires sont prévues au budget de l'année 2016, dont une pour le site du Centre culturel.

Mme Chambille-Andouard craint que cette vigilance accrue provoque un déplacement de la délinquance vers les rues moins exposées.

En réponse, M. le Maire évoque l'importance de former le réseau Voisin Vigilant.

Mme Zarotti félicite M. Piccinini du travail réalisé par la Police municipale car elle note une nette amélioration des différentes nuisances.

2. La circulation et le stationnement

Mme Suhard présente le document *Amélioration de la circulation et du stationnement* avant de passer aux ateliers pratiques.

(Cf. annexe 2.b).

Les problèmes de stationnement, notamment la présence de véhicules ventouses, sont un fléau sur la ville.

Même si le PLU (Plan Local d'Urbanisme) stipule que chaque habitation doit avoir un garage, on ne peut rien faire contre les garages transformés en pièces d'habitation à part entière.

M. Lanteri précise qu'il n'y a aucune obligation légale de faire garer les citoyens dans leur parking..

Mme Hezon évoque les problèmes récurrents dans la Cité du stade, notamment pour le stationnement. Il y a 190 logements pour seulement 90 places de parking. Sans compter les excès de vitesse et les regroupements de jeunes en son enceinte.

Mme Hezon suggère une fermeture de la Cité du stade.

L'atelier pratique a permis de mettre en évidence, entre autres, les problèmes majeurs rencontrés sur les axes routiers (sont cités les excès de vitesse répétés boulevard Jean Moulin et Cité du stade) ainsi que les problèmes de sécurité, comme la sortie de l'école Notre Dame qui s'avère être dangereuse.

Mme Rottier ajoute qu'il y a deux projets de modification des axes routiers avec la mise en place d'un système de chicanes sur les axes Amédée Dunois/Anatole France/César Collavéri et d'un plateau surélevé au carrefour de la rue François Villon.

3. Les jeunes, la culture et les loisirs.

Monsieur le Maire rappelle les structures sportives et culturelles existantes du quartier Jacob telles que : Le Castel, le Centre culturel Yves Montand, l'Espace Alfred Marcel Vincent, le gymnase Jacob, la Roseraie, l'avenue Ferrer, etc.

Il ajoute que la municipalité souhaite promouvoir davantage ces activités auprès des jeunes et que, pour pouvoir cibler au mieux leurs besoins et leurs attentes, un questionnaire leur sera envoyé.

Le Centre Communal Jeunesse et Sport est actuellement trop réduit pour pouvoir accompagner la jeunesse.

Mme Hezon suggère la construction d'un bowling ou d'une patinoire.

M. Le Maire, en réponse, explique que ces compétences seront transférées à l'Etablissement Public Territorial (EPT) au 1^{er} janvier 2016. Ce serait alors l'occasion de

proposer la réalisation d'une patinoire ou d'un bowling inter communal, d'un skate parc ou bien d'un terrain multisport.

En conclusion, M. le Maire remercie tous les conseillers de leur présence et de leur dévouement. Il précise qu'il réunira les présidents des Conseils de quartiers au mois de novembre afin de pouvoir établir un planning de travail sur 2016 et introduire la prochaine fête de quartier.

M. Aidoudi ajoute qu'à l'occasion de la première année de mandat, un article sera réalisé dans le magazine de la ville afin de faire un bilan sur le travail des conseillers de quartier.

La charte « Ville fleurie, Ville propre » ainsi que les tracts pour le premier tournoi inter quartiers de Futsal sont distribués à chacun.

Fin de la séance à 22h30.